

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

PROJET DE DELIBERATION

Séance du 19 décembre 2024

DCM N° 24-12-19-17

Objet : Acquisition de la parcelle EA n°54 sis à Metz Devant-lès-Ponts.

Dans le cadre de la réouverture du coteau en friches surplombant le Chemin sous les Vignes à Metz Devant les Ponts, la Ville de Metz a acquis divers terrains à l'amiable. Ces acquisitions ont permis l'implantation de vergers associatifs, de jardins partagés et/ou de jardins familiaux tout en ouvrant une perspective paysagère intéressante, susceptible de valoriser l'usage des sentiers existants.

La famille VIRION, propriétaire du terrain cadastré EA 54, compris dans ce périmètre, a proposé à la Ville la vente de leur terrain de 727 m², situé en zone NP 10 du PLUi. L'évaluation du prix a été fixée à 2,20 €/M² soit un montant total de 1599,40 €, conformément à la première proposition faite en 2016.

S'agissant d'agrandir ce secteur, considéré comme le poumon vert du quartier, la Ville envisage l'acquisition.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU la proposition d'acquisition amiable de la parcelle EA n° 54 faite par la Ville de Metz au prix de 2,20 €/m²,

VU l'accord des propriétaires,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'ACQUERIR** le terrain cadastré sous :

BAN DE DEVANT LES PONTS

Lieudit « Les Briey »
Section EA n° 54 – 7 a 27 ca,

Appartenant aux Consorts VIRION, comme suit :

- Madame Odile VIRION Epouse VENET domiciliée au 4, rue Notre Dame 02870 VIVAISE ;
- Madame Christiane VIRION épouse GALLIEZ domiciliée au 5, rue Jean Jacques Rousseau 57700 NEUFCHÉF ;
- Monsieur Roland VIRION domicilié au 5, rue Jean Jacques Rousseau 57700 NEUFCHÉF ;

- **DE REALISER** cette transaction foncière moyennant le prix de 2,20 €/m².

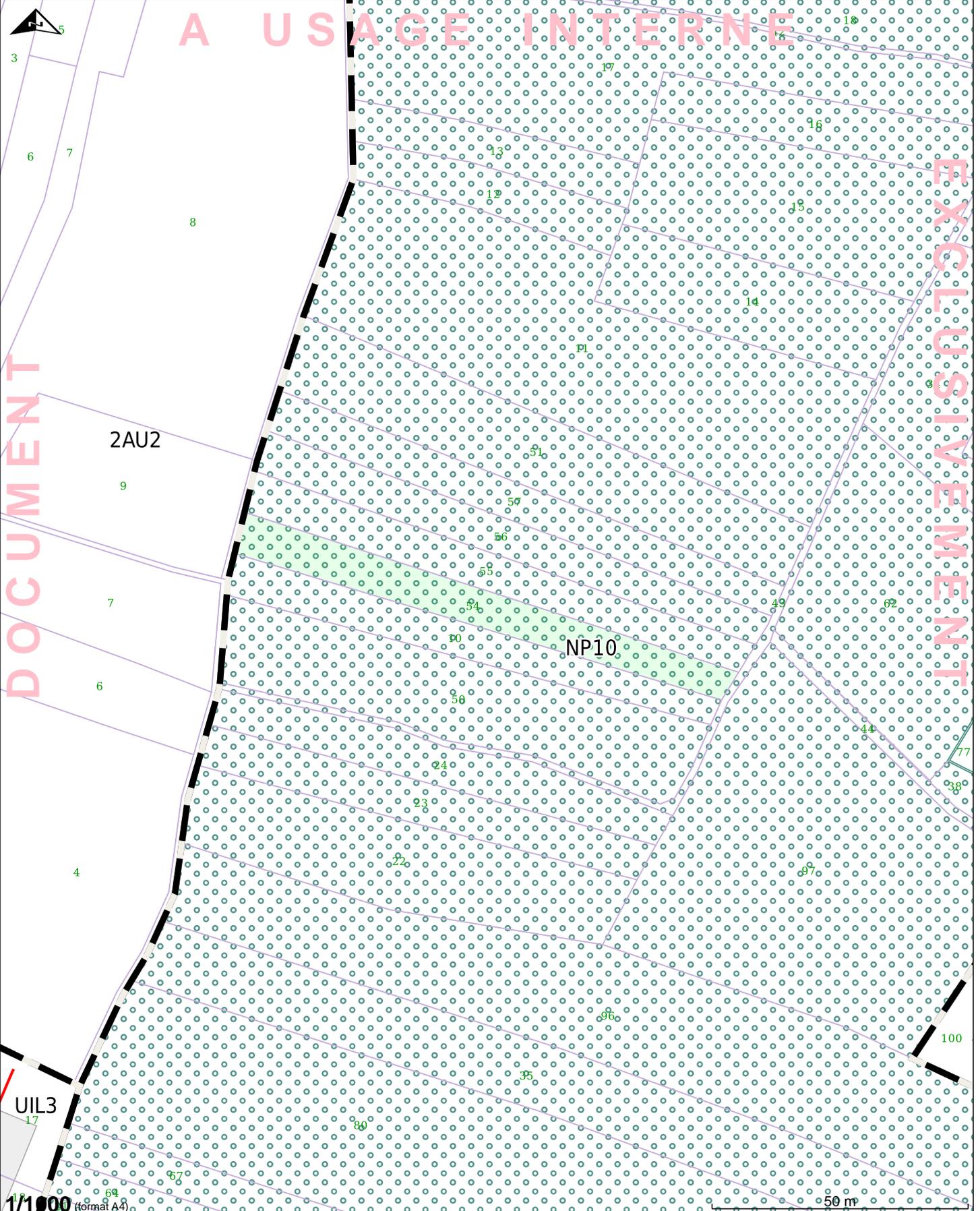
- **DE FINANCER** la dépense au moyen des crédits inscrits au budget de l'exercice concerné.

- **DE PRENDRE** à la charge de la Ville de Metz, les frais d'acte, droits et honoraires de notaire.

- **DE REQUERIR** l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement conformément à l'article 1042 du Code Général des Impôts.

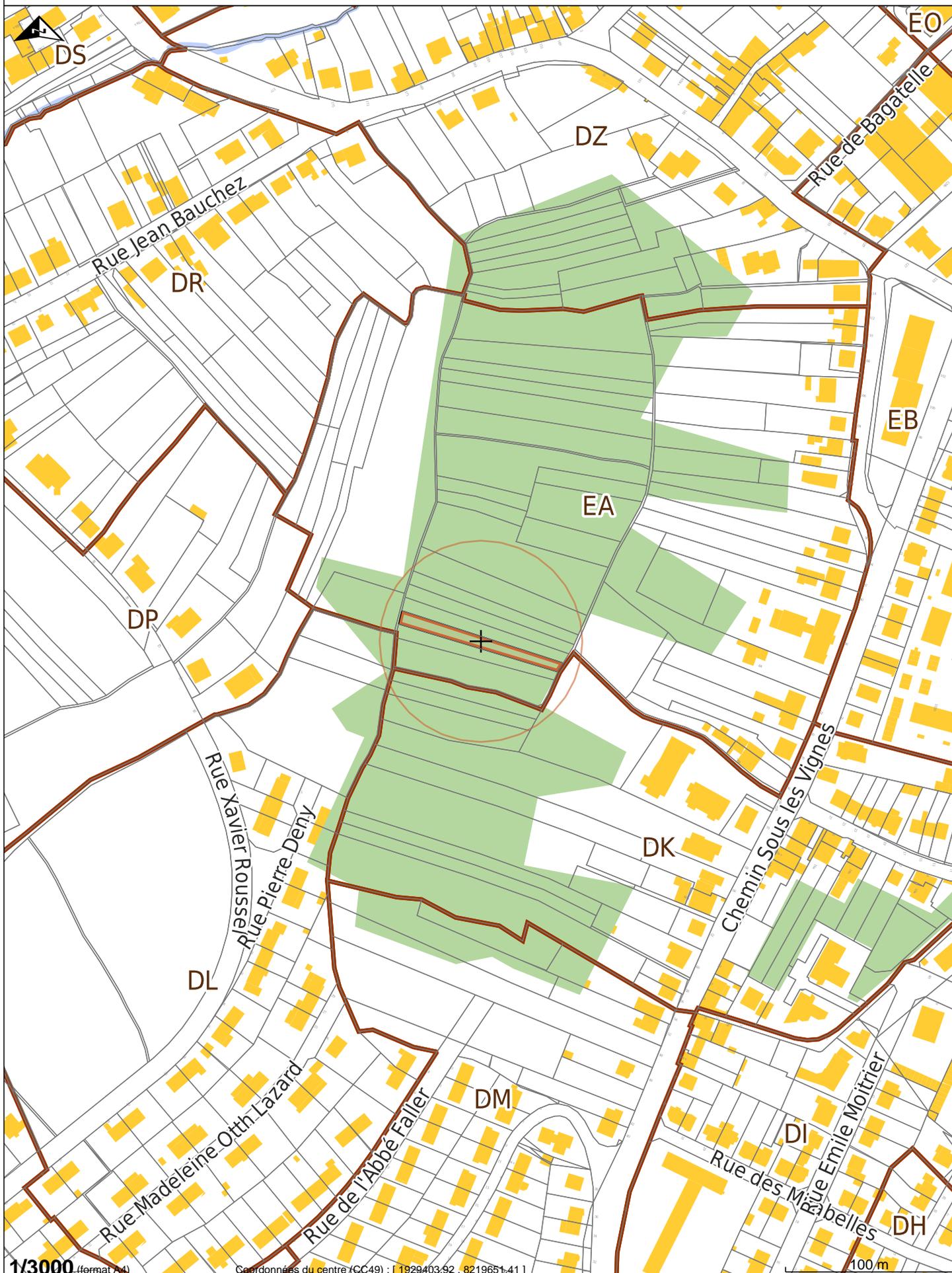
- **D'AUTORISER** Monsieur le maire ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

Service à l'origine de la DCM : Stratégie Foncière Commissions : Commission Attractivité, Aménagement et Urbanisme Référence nomenclature «ACTES» : 3.1 Acquisitions



M VIRION ROLAND JEAN-FRA - CHEZ MME GALLIEZ 0005 RUE JEAN JACQUES ROUSSEAU 57700 NEUFCEHEF (nu-proprétaire (associé avec U))
MME VIRION CHRISTIANE MARI - 0005 RUE JEAN JACQUES ROUSSEAU 57700 NEUFCEHEF (nu-proprétaire (associé avec U))
MME LESCURE MARIE THERESE - EHPAD 7 PARC DE L ABBAYE 57050 LE BAN ST MARTIN (usufruitier (associé avec N))
MME VIRION ODILE ANNE-MARI - 0004 RUE NOTRE DAME 02870 VIVAISE (nu-proprétaire (associé avec U))

- Zone PLU
- Emplacement réservé
- Limite de PPR
- Plantation à réaliser
- Espace boisé classé
- Marge de recul minimale
- Alignement
- Marge de recul obligatoire
- Implantation obligatoire des immeubles/alignement



1/3000 (format A4)

Coordonnées du centre (CC49) : [1929403.92 ; 8219651.41]

M VIRION ROLAND JEAN-FRA - CHEZ MME GALLIEZ 0005 RUE JEAN JACQUES ROUSSEAU 57700 NEUFCHEF (nu-proprétaire (associé avec U))
MME VIRION CHRISTIANE MARI - 0005 RUE JEAN JACQUES ROUSSEAU 57700 NEUFCHEF (nu-proprétaire (associé avec U))
MME LESCURE MARIE THERESE - EHPAD 7 PARC DE L ABBAYE 57050 LE BAN ST MARTIN (usufruitier (associé avec N))
Mme VIRION OUILE ANNE MARI - 0004 87 rue de l'abbaye de la Madeleine 57000 VIVANNE (nu-proprétaire (associé avec U))



- Parcelles Ville de Metz
- Parcelle à acquérir

Section DK Parcelle 24 (▼?)
Commune : Metz
Quartier : Devant-les-ponts
Adresse : Non renseigné
Surface cadastrale : 743 m²
Zones POS/PLU : NP10
Zones PLUi : NP10

50 m

Pôle Urbanisme
Service Stratégie Foncière

Metz, le 16 SEP. 2024



Madame Odile VIRION épouse SENET

4 Rue Notre Dame
02870 VIVAISE



Affaire suivie par :
Patricia FABISZ - MOLINARI
03 87 55 51 25
pfabiszmolinari@mairie-metz.fr

OBJET : Proposition d'acquisition par la Ville de Metz de la parcelle EA n°54 à Metz- Devant-Les-Ponts.

Madame,

Dans le cadre de politique d'aménagement de verger sur le coteau surplombant le Chemin sous les Vignes, je vous informe que la Ville de Metz envisage d'acquérir, sous réserve de l'accord du Conseil Municipal, un terrain vous appartenant en indivision et cadastré sous :

Ban de DEVANT LES PONTS :

Section EA n° 54 – Lieudit « Les Brier » – 727 m²,

Je vous propose de réaliser cette opération au prix total de 1599,40 € à répartir entre les copropriétaires. Je vous précise que les frais d'actes et honoraires de notaire seront à la charge de la Ville de Metz, exclusion faite toutefois des éventuels frais de mainlevée des privilèges, hypothèques et autres droits réels qui pourraient grever cette parcelle.

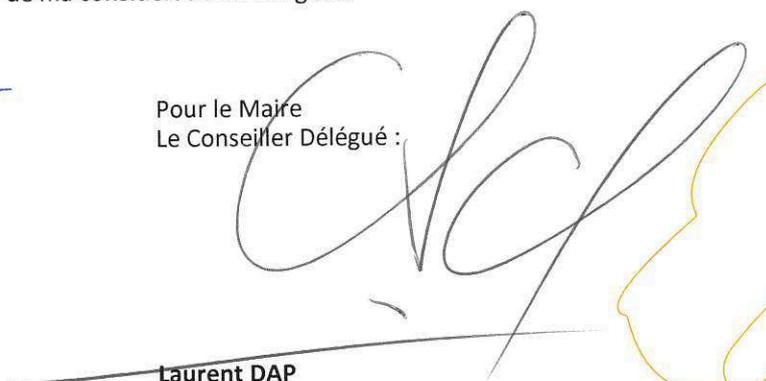
Afin de permettre à mes services d'engager la procédure d'acquisition et de soumettre cette affaire à l'approbation du Conseil Municipal, je vous remercie de me faire savoir si vous acceptez de réaliser cette opération aux conditions précitées en retournant cette lettre revêtue de la mention « Bon pour accord » avec la date et votre signature.

Le service Stratégie Foncière reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de ma considération distinguée.

Bon pour accord
le 18/09/2024


Pour le Maire
Le Conseiller Délégué :


Laurent DAP



Pôle Urbanisme
Service Stratégie Foncière

Metz, le 14 SEP, 2024

Madame Christiane VIRION épouse GALLIEZ

5 Rue Jean Jacques Rousseau
57700 NEUFCHÉF

Affaire suivie par :
Patricia FABISZ - MOLINARI
03 87 55 51 25
pfabiszmolinari@mairie-metz.fr

OBJET : Proposition d'acquisition par la Ville de Metz de la parcelle EA n°54 à Metz- Devant-Les-Ponts.

Madame,

Dans le cadre de politique d'aménagement de verger sur le coteau surplombant le Chemin sous les Vignes, je vous informe que la Ville de Metz envisage d'acquérir, sous réserve de l'accord du Conseil Municipal, un terrain vous appartenant en indivision et cadastré sous :

Ban de DEVANT LES PONTS :

Section EA n° 54 – Lieudit « Les Briey » – 727 m²,

Je vous propose de réaliser cette opération au prix total de 1599,40 € à répartir entre les copropriétaires. Je vous précise que les frais d'actes et honoraires de notaire seront à la charge de la Ville de Metz, exclusion faite toutefois des éventuels frais de mainlevée des privilèges, hypothèques et autres droits réels qui pourraient grever cette parcelle.

Afin de permettre à mes services d'engager la procédure d'acquisition et de soumettre cette affaire à l'approbation du Conseil Municipal, je vous remercie de me faire savoir si vous acceptez de réaliser cette opération aux conditions précitées en retournant cette lettre revêtue de la mention « Bon pour accord » avec la date et votre signature.

Le service Stratégie Foncière reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Maire
Le Conseiller Délégué :

Laurent DAP

Bon pour accord

Neufchef 25 10 24

Pôle Urbanisme
Service Stratégie Foncière

Metz, le 10 SEP. 2024

Monsieur Roland VIRION

5 Rue Jean Jacques Rousseau
57700 NEUFCHÉF

Affaire suivie par :
Patricia FABISZ - MOLINARI
03 87 55 51 25
pfabiszmolinari@mairie-metz.fr

OBJET : Proposition d'acquisition par la Ville de Metz de la parcelle EA n°54 à Metz- Devant-Les-Ponts.

Monsieur,

Dans le cadre de politique d'aménagement de verger sur le coteau surplombant le Chemin sous les Vignes, je vous informe que la Ville de Metz envisage d'acquérir, sous réserve de l'accord du Conseil Municipal, un terrain vous appartenant en indivision et cadastré sous :

Ban de DEVANT LES PONTS :

Section EA n° 54 – Lieudit « Les Briey » – 727 m²,

Je vous propose de réaliser cette opération au prix total de 1599,40 € à répartir entre les copropriétaires. Je vous précise que les frais d'actes et honoraires de notaire seront à la charge de la Ville de Metz, exclusion faite toutefois des éventuels frais de mainlevée des privilèges, hypothèques et autres droits réels qui pourraient grever cette parcelle.

Afin de permettre à mes services d'engager la procédure d'acquisition et de soumettre cette affaire à l'approbation du Conseil Municipal, je vous remercie de me faire savoir si vous acceptez de réaliser cette opération aux conditions précitées en retournant cette lettre revêtue de la mention « Bon pour accord » avec la date et votre signature.

Le service Stratégie Foncière reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Maire
Le Conseiller Délégué :

*Bon pour accord
Neufchef le 25/10/2024*

Laurent DAP